



Budenat® Rapid D 444

Désinfectant instantané à base
d'alcool prêt à l'emploi



Domaines d'application

- Pour une utilisation dans tous les domaines tels que les établissements publics, l'industrie alimentaire, l'industrie agroalimentaire, la cuisine et les soins de santé
- Pour la désinfection hygiénique des surfaces de tous les matériaux et surfaces résistants à l'alcool et à l'eau

Caractéristiques du produit

- Désinfectant alcoolique à base d'éthanol
- Rapidement efficace
- Efficace contre les bactéries, les levures et les virus enveloppés et adénovirus, norovirus et rotavirus
- Spectre d'action : bactéricide, levuricide, virucide limité, virucide limité PLUS
- Sèche rapidement
- Répertoire VAH et IHO
- Sans parfum ni colorant
- Sans résidus, donc formation de dépôts après utilisation exclue
- Pas d'essuyage ou de rinçage de la surface requis
- Répond aux exigences dans le cadre d'un concept HACCP

Utilisation et dosage

- Appliquer le produit prêt à l'emploi sur la surface par pulvérisation.
- Veiller à ce que les surfaces soient entièrement mouillées et respecter le temps de contact minimum.
- Le produit doit être utilisé à température ambiante.
- Utilisation recommandée pour la désinfection des surfaces (spectre d'effets/temps d'exposition) :
 - bactéricide, levuricide - VAH / EN 13697 : charge élevée, sans mécanique 5 min.
 - tuberculocide (M. terrae) - EN 14348 : faible exposition 30 s.
 - mycobactéricide (M. avium, M. terrae) - EN 14348 : faible exposition 1 min.
 - virucide limité - EN 14476 : faible exposition 1 min.
 - virucide limité PLUS - EN 14476 : faible exposition 3 min.



pur

Remarque

- Ingrédients : 100 g contiennent : 45,0 g d'éthanol.
- Pas sur les matériaux sensibles à l'alcool comme le verre acrylique (PMMA).
- En cas d'utilisation par pulvérisation, éviter la formation d'aérosols en pulvérisant à une distance maximale de 10 cm. Veiller à la propreté de la tête de pulvérisation en cas d'utilisation multiple. Les têtes de pulvérisation sales ou contaminées par des germes doivent être éliminées.
- Utilisez les produits biocides avec précaution. Lisez toujours l'étiquette et les informations sur le produit avant utilisation.
- Veuillez tenir compte de la date de péremption figurant sur l'emballage d'origine.
- Les changements ou différences de couleur du produit n'ont aucune influence sur la qualité. L'image du produit peut présenter des différences de couleur et de forme par rapport à l'original.
- **Sécurité** : Les mentions de danger et les précautions de sécurité figurent dans la fiche de données de sécurité correspondante, disponible à l'adresse www.buzil.fr.
- **Stockage** : Toujours garder les récipients fermés. Conserver à température ambiante dans le récipient d'origine. Utiliser les emballages ouverts dans les 9 mois.
- **Protection de l'environnement** : Introduire les récipients vides dans le système double. Pour des informations détaillées, voir Informations environnementales.

Plus d'informations

- **Couleur du produit**: incolore
- **Code UFI**: J910-S05J-900P-RUUC
- À usage professionnel uniquement.

Unités de vente

- D444-SE01: 12 x 1 l bouteille



Information : certains produits ne sont pas disponibles à l'international. N'hésitez pas à contacter votre conseiller. Les indications de nos fiches techniques reposent sur nos recherches et nos expériences, et correspondent au stade actuel de nos connaissances. Nous ne pouvons toutefois ni contrôler ni influencer les différentes conditions d'utilisation, les différents immeubles et produits. Nous ne pouvons donc donner dans nos fiches techniques que des informations générales. En conséquence, la qualité du travail dépend de l'étude professionnelle du projet et de l'utilisation par l'applicateur. En cas de doute, celui-ci est tenu de vérifier systématiquement la compatibilité du matériau à traiter avec le produit Buzil dans une zone peu visible, ou de consulter notre service technique. Nous ne pourrions donc en aucun cas être tenus pour responsables des indications estimées incomplètes ou incorrectes portées sur nos documentations d'information, sauf en cas de faute grossière (intention ou négligence grossière). D'éventuelles exigences basant sur la Loi allemande relative à la responsabilité des produits ne seront pas prises en compte. Cette édition annule et remplace les précédentes.